CEB : UN DOCUMENT, PLUSIEURS SIGNATURES, UNE MÊME ALERTE

À l’heure de la rentrée scolaire, les épreuves du CEB sont déjà derrière les élèves. Les erreurs relevées lors de la session de juin restent toutefois d’actualité. Alors qu’une nouvelle année commence, retour sur les dysfonctionnements constatés et sur les enseignements à en tirer pour que les mêmes erreurs ne se reproduisent pas.
Le 19 juin, environ 50 000 enfants belges de onze et douze ans passaient le Certificat d'études de base (CEB). C'est l'examen qui marque la fin de l'école primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (l'institution qui gère l'enseignement francophone en Belgique) et qui conditionne le passage vers le secondaire. Un des documents soumis à leur lecture, dans l'épreuve d'histoire-géographie, ouvrait sur cette phrase : Léopold II, roi des Belges de 1865 à 1909 et fondateur de l'État indépendant du Congo, y était présenté comme "un roi entreprenant et un fin stratège". "Entreprenant", "fin stratège" : c'est le vocabulaire qu'on réserve d'ordinaire à un chef d'entreprise qui a bien manœuvré, pas à l'homme qui a transformé un territoire quatre-vingts fois grand comme la Belgique en propriété privée, ni au système de quotas de caoutchouc, de châtiments corporels et de mains coupées qui a financé sa fortune personnelle. C'est tout le problème, résumé en une formule.

Le document vient d'une exposition itinérante du musée royal de Mariemont, un musée belge spécialisé notamment dans l'histoire coloniale. Cette exposition a été diffusée en 2015 par le Muséobus (un dispositif d'exposition mobile) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le texte affirme que posséder une colonie relève d'une "volonté conquérante très ancienne", et que de tout temps, les peuples "les plus forts et les plus développés" se sont emparés de terres habitées par des populations jugées inférieures. Les critiques qui existaient déjà contre ce régime à son époque, elles, figuraient dans l'exposition originale de 2015, mais ont disparu de l'extrait retenu pour l'examen.

Ce qu'une phrase peut faire à un enfant de onze ans

On nous dira : le programme aborde tout cela, plus tard, au secondaire. C'est vrai, et c'est précisément ce qui interroge. Le référentiel FGHES est le document qui fixe, matière par matière et année par année, ce que les élèves doivent apprendre en formation géographique, historique, économique et sociale. Il a été écrit par la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même en 2022. Il prévoit d'enseigner la violence structurelle du régime léopoldien et la ségrégation raciale qu'il a imposée aux Congolais, aux Rwandais, aux Burundais, mais seulement à partir de la deuxième secondaire, soit vers treize-quatorze ans. Pas avant. L'institution a donc, dans son propre référentiel, tous les éléments nécessaires pour situer ce document avec justesse. Ce même document a pourtant été soumis, sans cette contextualisation, à 50 000 enfants qui n'avaient pas encore reçu cet enseignement.
Il y a là un écart de cohérence entre ce que l'institution prescrit et ce qu'elle a, dans ce cas précis, transmis.

Une histoire qui n'a pas attendu qu'on la corrige

Il faut dire, avec la même clarté, ce qui a permis que cet épisode ne reste pas invisible. Une carte blanche (une tribune signée, publiée par un journal pour donner la parole à des voix extérieures à sa rédaction) a paru dans *Le Soir* le 2 juillet. Elle est portée par le chercheur Julien Truddaïu, coauteur de *Notre Congo/Onze Kongo, la propagande coloniale belge dévoilée* (Coopération Education Culture), le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, l'historien Romain Landmeters (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles), l'historienne Enika Ngongo (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles), la chercheuse Astrid Jamar (Universiteit Antwerpen), l'historien Matthias De Groof (Universiteit

Antwerpen), l'historienne Chantal Kesteloot (Cegesoma/Archives de l'État), et une dizaine d'autres signataires, chercheurs, juristes et collectifs de Bruxelles et de Kinshasa. Ce texte affirme que le document "normalise la colonisation sous couvert de déterminisme naturel" et qu'il n'est "plus acceptable de traiter la colonisation belge avec autant d'imprécision."

Une autre carte blanche, signée par Jean Kitenge Jean, coprésident de la fédération bruxelloise des jeunes socialistes et né d'un père congolais et d'une mère belge, y exprime le refus qu'on lui raconte une histoire amputée de ce qui fait mal. Une troisième, signée par Justice & Paix et Entraide & Fraternité, deux organisations belges de défense des droits humains, rappelle que des contemporains de Léopold II le jugeaient déjà sévèrement : le diplomate britannique Roger Casement et le journaliste Edmund Morel, tous deux à l'origine, au début du 20e siècle, des premières enquêtes internationales sur les crimes commis au Congo, ou encore l'écrivain américain Mark Twain. C'est l'argument qu'elles opposent, par avance, à une objection classique : on ne peut pas dire qu'on juge le passé avec les lunettes du présent, si le jugement critique existait déjà en son temps.

Ce travail-là ne date pas de cet été. Il est mené depuis une décennie par un ensemble d'actrices et d'acteurs de la société civile, du monde universitaire et enseignant. Ce travail a notamment contribué à une décision de justice belge reconnaissant comme crime contre l'humanité l'enlèvement organisé, durant la période coloniale, d'enfants métis nés de mères congolaises et de pères belges. C'est un travail d'expertise continu, qui a permis, cette fois encore, qu'un document de ce type soit identifié et questionné.

Ce que cela devrait ouvrir

La question posée par ces trois textes est simple : que fait l'institution, maintenant, de ce qu'elle sait déjà ? Le référentiel existe. Le travail de recherche existe. Les personnes compétentes pour relire ce type de document existent, et elles se sont fait connaître, à plusieurs reprises, précisément pour cette raison. Les signataires de la carte blanche demandent une concertation : une réunion de travail entre l'administration et les spécialistes de l'histoire coloniale. Ce n'est pas une mise en cause. C'est une proposition de collaboration, avec un mode d'emploi déjà rédigé.

L'exercice du 19 juin demandait aux enfants de juger, avec discernement, si un document était pertinent pour répondre à une question donnée. C'est une compétence précieuse, et il est juste de vouloir l'évaluer. Reste une question qui se pose alors avec la même logique, mais retournée vers les adultes : ce même discernement a-t-il été appliqué au moment de choisir, précisément, ce document-là pour l'illustrer ?

Par Gloria Mukolo